

Réunion physique à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BOUARD – FRIQUET – MANNEVAL – PARIZON

Excusés : M. CHEVALIER - AIT OUARAB – JOURDA – SACKO

Assiste : MM. VALLET (Directeur du Pôle Compétitions, Licences et Terrains)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfna.fff.fr) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 105 euros.

« Les clubs des équipes participant aux championnats N3 – R1 – R2 – R3 doivent avoir formulé **une demande de licence conforme au plus tard le jour de sa prise de fonction** (sous réserve de l'envoi des pièces via FOOTCLUBS).

A compter du premier match officiel et jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs cités ci-dessus sont pénalisés **de plein droit et sans formalité préalable**, par entraîneur non désigné et pour chaque match manquant disputé en situation irrégulière, de l'amende visée au barème financier de la LFNA.

De plus, dans un délai de 30 jours et à compter de la première date de leur championnat respectif, en plus des amendes financières, les clubs encourent une sanction sportive d'un point de retrait par match en situation d'infraction, de plein droit et sans formalité préalable, et ce jusqu'à régularisation. »

Article 14 - Présence sur le banc de touche (Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football)

A l'issue de la procédure de désignation prévue à l'article précédent, les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles (Championnats et Coupe de France à partir de la compétition propre), leur nom et leur numéro de licence étant mentionnés à ce titre sur la feuille de match.

Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'obligation de l'alinéa précédent sont celles prévues à l'Annexe 2, par match disputé en situation irrégulière.

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur. Les clubs sont tenus d'avertir par écrit des absences de leurs Educateurs ou Entraîneurs désignés (les Ligues Régionales ou la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou de la C.R.S.E.E.F., selon la compétition disputée).

7/ Présence sur le banc de touche

Les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau « bénévole » des équipes soumises à obligation, devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres officielles (championnats et coupes).

Leur nom devra figurer sur la Feuille de Match (Informatisée ou Papier).

En cas de non-respect de cette obligation, les sanctions financières applicables sont déterminées par le Comité de Direction pour le championnat R3 (les championnats R1 et R2 étant prévues à l'annexe 2 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football Fédéral), par match disputé en situation irrégulière. **Une sanction sportive d'un retrait d'un point par match disputé interviendra après 4 rencontres disputées en situation irrégulière.**

La Commission Régionale du Statut des Educateurs apprécie le motif d'indisponibilité avant d'appliquer une sanction. Les clubs sont tenus d'avertir par écrit des absences de leurs éducateurs à la Commission.

A cet effet, devant la réception de plusieurs courriels émanant de clubs régionaux indiquant certaines irrégularités, la C.R. STATUT DES EDUCATEURS étudiera chaque FMI, appuyée des rapports de délégué, articles de presse et photos... ; et rendra compte de potentielles sanctions sportives à appliquer en cas d'indisponibilités d'éducateurs désignés, non justifiées au préalable. Ce contrôle sera effectué de la 1^{ère} à la dernière journée.

1- Etude des Obligations d'Encadrement – Article 7 RG de la LFNA

NATIONAL 3

Tous les entraîneurs de la poule unique désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

REGIONAL 1

Poule A :

Le club de **ROYAN VAUX A.F.C.** a décidé de son entraîneur désigné depuis le début de saison et vient de nommer M. MAUCHAND Maxime comme Entraîneur principal de l'équipe R1.

La Commission attend l'envoi d'un contrat de travail CDI, conformément aux prérogatives d'encadrement à ce niveau défini dans le Statut Fédéral des Entraîneurs et Educateurs du Football. Cette copie devra être adressée à l'instance régionale (vvallet@fna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut, une amende de 185€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Le club du **STADE POITEVIN F.C.** a promu son entraîneur désigné depuis le début de saison en NATIONAL 3 et a nommé M. CAPELA CLARA Alexis comme Entraîneur principal de l'équipe R1.

La Commission attend l'envoi d'un contrat de travail CDI, conformément aux prérogatives d'encadrement à ce niveau défini dans le Statut Fédéral des Entraîneurs et Educateurs du Football. Cette copie devra être adressée à l'instance régionale (vvallet@fna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut, une amende de 185€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Poule A :

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Tous les entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le club de **MARMANDE F.C. 47** a décidé de son entraîneur désigné depuis le début de saison et vient de nommer M. SUBRAN Stéphane comme Entraîneur principal de l'équipe R1.

La Commission prend connaissance de l'attestation d'emploi CDI adressée aux organismes fiscaux et attend désormais l'envoi du contrat de travail dès que possible.

A défaut d'envoi dans un délai raisonnable, une amende de 185€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

REGIONAL 2

Poule A :

Tous les entraîneurs désignés en poule A sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de **U.A. COGNAC FOOTBALL (2)** a désigné M. MAIA Gaël comme Entraîneur principal en R2.

Après vérification, il s'avère être régulièrement absent de la FMI en Régional 2 et prévient le club concerné que les dispositions de l'article 7.7 des RG de la LFNA s'appliqueront en fin de saison.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Tous les entraîneurs de la poule D désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule E :

Le club de **BERGERAC LA CATTE** a désigné M. BENFARHONE Jawad comme Entraîneur principal en R2.

Ce dernier, étant désormais à jour de son recyclage BEF, peut enregistrer une licence TECHNIQUE REGIONAL.

La Commission attend la régularisation de sa licence, sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut, une amende de 85€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Tous les autres entraîneurs de la poule E désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule F :

Le club de **l'UNION PORTUGAISE DE PAU** a désigné M. LAMOULIE Damien comme Entraîneur principal en R2. Ce dernier, titulaire du BEF, ne peut couvrir l'équipe concernée, en raison de l'absence de participation à une formation continue liée à son diplôme et ne lui permettant pas d'obtenir une licence TECHNIQUE REGIONALE souhaitée.

Il s'agit de la 3^{ème} amende appliquée, considérant les dispositions de l'article 13.3 du STATUT FEDERAL et une possible perte de points au bout de 4 amendes financières débitées.

Elle incite fortement le club à régulariser la situation.

Tous les autres entraîneurs de la poule F désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe)

Poule G :

Tous les entraîneurs de la poule G désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

REGIONAL 3

Poule A :

Tous les entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Le club de **C.A. PEYRAT LA NONIERE** a désigné M. VERNADE Nicolas comme Entraîneur principal en R3. Ce dernier, bien qu'ayant fait monter cette équipe en R3, possède le CFF3 et pourrait donc couvrir l'équipe concernée.

A défaut de licence actuelle malgré une relance préalable du Pôle COMPETITIONS, la Commission décide d'appliquer une amende de 127€ par match en situation dite irrégulière.

Il s'agit de la 3^{ème} amende appliquée, considérant les dispositions de l'article 7.6 des RG de la LFNA et une possible perte de points au bout de 4 amendes financières débitées.

Elle incite fortement le club à régulariser la situation par l'enregistrement de la licence EDUCATEUR FEDERAL.

Tous les autres entraîneurs de la poule D désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule E :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule F :

Tous les entraîneurs de la poule F désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule G :

Le club de **I.A.S. CABARIOTAISE** a décidé de se séparer de son entraîneur désigné depuis le début de saison (notification LFNA au 30 Janvier 2023), laissant un délai jusqu'au 1^{er} Mars inclus pour désigner un nouvel entraîneur titulaire du BMF. A défaut de désignation ce jour, une amende de 127€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

Il s'agit de la 1^{ère} amende appliquée, considérant les dispositions de l'article 7.6 des RG de la LFNA et une possible perte de points au bout de 4 amendes financières débitées.

Elle incite fortement le club à régulariser la situation (désignation d'un entraîneur titulaire à minima du BMF)

Tous les entraîneurs de la poule G désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule H :

Tous les entraîneurs de la poule H désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule I :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule J :

Tous les entraîneurs de la poule J désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule K :

Le club de **I.A.S. ARTIX** a désigné M. MARTIN Laurent comme Entraîneur principal en R3.

Ce dernier, **étant désormais à jour de son recyclage BEF**, peut enregistrer une licence TECHNIQUE REGIONAL.

La Commission attend la régularisation de sa licence, sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut, une amende de 127€ sera appliquée par match en situation dite irrégulière.

La Commission prend connaissance d'un courriel du club du **F.C. BELIN BELIET** relatif à la situation tragique de son entraîneur désigné. **Elle accorde la dérogation souhaitée pour la fin de saison** et adresse toutes ses sincères condoléances à M. AUTHIAT.

Tous les autres entraîneurs de la poule K désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule L :

Tous les entraîneurs désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

2- Etude des Obligations d'Encadrement – Article 7 RG de la LFNA

Les clubs R1 et R2 Féminins et Jeunes puis R1 Foot Diversifié devront être en règle au plus tard le 15 Novembre de la saison en cours.

Passée cette date, la Commission Régionale du Statut des Educateurs adressera à chaque club en infraction un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 30 jours.

Les sanctions sportives et financières seront appliquées à partir du 1er Janvier de la saison en cours.

La sanction financière correspond au montant du tarif des frais pédagogiques d'une formation CFF3 pour les équipes soumises à ce diplôme, ou d'une formation CFF2 pour les équipes soumises à ce diplôme.

Un bon de formation leur sera adressé pour inciter l'éducateur à passer sa formation.

La Commission étudie ce jour les obligations d'encadrement sur les deux championnats régionaux débutés en 2^{nde} phase à savoir les U17 R2 et les U13 Ligue.

U17 REGIONAL 2

Poule A :

Le club de l'**E.S. SAINTES FOOTBALL** a désigné M. MARTIN William comme Entraîneur principal en U17 R2.

Ce dernier, ne possédant que les modules de formation GARDIEN DE BUT, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF3 et à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le **G.J. du PAYS ROYANNAIS** a désigné M. MICHEL David comme Entraîneur principal en U17 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module SENIOR du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module U17/U19 et à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module U17/U19 du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation au module U17/U19 du CFF3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club de l'**U.E.S. MONTMORILLON** a désigné M. MARCELLIER Nicolas comme Entraîneur principal en U17 R2.
Ce dernier, bien que possédant les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée en l'absence de certification 3.
Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques d'une certification 3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation à la certification 3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le club de l'**A.S. CHAMPCEVINEL** a désigné M. DESHOGUES Romain comme Entraîneur principal en U17 R2.

Ce dernier, ne possédant que le CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF3 et à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club du **C.S. FEYTIAT** a désigné M. MOMART Fabrice comme Entraîneur principal en U17 R2.

Ce dernier, ne possédant que le module U17/U19 du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription au module SENIOR du CFF3 et à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module SENIOR du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation au module U17/U19 du CFF3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le **G.J. POLE SUD CREUSE** a désigné M. BLANCHART Thibault comme Entraîneur principal en U17 R2.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF3 et à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club de **l'U.S. LORMONT** a désigné M. BAH Saikou comme Entraîneur principal en U17 R2.
Ce dernier, bien que possédant les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée en l'absence de certification 3.
Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfn.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques d'une certification 3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation à la certification 3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le **G.J. NEUVIC ST LEON** a désigné M. BAILLOU Romain comme Entraîneur principal en U17 R2. Ce dernier, bien que possédant les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée en l'absence de certification 3.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfn.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques d'une certification 3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation à la certification 3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Le **G.J. BOE AGEN F.C.** a désigné M. ATIYE Hoss Segor comme Entraîneur principal en U17 R2.

Ce dernier, ne possédant que le Module U9 du CFF1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF3 et à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfn.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club du **F.C. LESCARIEN** a désigné M. LAGARDERE Didier comme Entraîneur principal en U17 R2.

Ce dernier, bien que possédant les modules du CFF3, ne peut couvrir l'équipe concernée en l'absence de certification 3.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfn.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques d'une certification 3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation à la certification 3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club de l'**ELAN BEARNAIS D'ORTHEZ**. a désigné M. RODRIGUES José Manuel comme Entraîneur principal en U17 R2. Ce dernier, ne possédant que les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF3 et à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club de l'**ARIN LUZIEN** a désigné M. BEHAXETEGUY Jean Paul comme Entraîneur principal en U17 R2.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF3 et à la certification 3 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF3, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du CFF3 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF3, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

U13 REGIONAL

Poule A :

Le club du **CHAURAY F.C.** a désigné M. COUANON Yann comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, bien que possédant les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée en l'absence de certification 2.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques d'une certification 2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation à la certification 2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Elle invite aussi le club à enregistrer une licence ANIMATEUR conformément au diplôme acquis.

Le club de l'**ETOILE MARITIME F.C.** a désigné M. RODRIGUEZ Eddy comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, ne possédant que le module U13 du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit apporter la preuve d'inscription au module U15 du CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module U15 du CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation au module U15 du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club de **l'U.S. MIGNE AUXANCES** a désigné M. CHAUVIN Cédric comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, ne possédant que le Module U11 du CFF1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Tous les autres entraîneurs de la poule A désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule B :

Le **G.J. ENTENTE DES VERGERS** a désigné M. MASSIAS Jérôme comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, bien que possédant les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée en l'absence de certification 2.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques d'une certification 2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation à la certification 2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club de **l'U.E.S. MONTMORILLON** a désigné M. JOFFRE Ludovic comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, ne possédant que le module U13 du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit apporter la preuve d'inscription au module U15 du CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module U15 du CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation au module U15 du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club du **F.C. SARLAT MARCILLAC** a désigné M. CASTANHEIRA RAMALHO José comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Tous les autres entraîneurs de la poule B désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule C :

Tous les entraîneurs de la poule C désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule D :

Le club de **LIBOURNE F.C.** a désigné M. RAMAHANDRY Herimanjaka comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, ne possédant que le module U13 du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit apporter la preuve d'inscription au module U15 du CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques du module U15 du CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation au module U15 du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club de **l'A.S. TAILLANAISE** a désigné M. MUNOZ Stéphane comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Tous les autres entraîneurs de la poule D désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule E :

Le club de **CROISES DE BAYONNE** a désigné M. ECHEVARRIA David comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club du **F.C. LESCARIEN** a désigné M. GUELLAB Mustapha comme Entraîneur principal en U13 Régional.

Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 1, ne peut couvrir l'équipe concernée.

Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club de la **JEUNESSE VILLENVAISE** a désigné M. DELOUBES Kévin comme Entraîneur principal en U13 Régional. Ce dernier, bien que possédant les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée en l'absence de certification 2. Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques d'une certification 2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation à la certification 2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Tous les autres entraîneurs de la poule E désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

Poule F :

Le club de l'**AVIRON BAYONNAIS** a désigné M. SCHMITT Alexis comme Entraîneur principal en U13 Régional. Ce dernier, bien que possédant les modules du CFF2, ne peut couvrir l'équipe concernée en l'absence de certification 2. Le club doit donc apporter la preuve d'inscription à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques d'une certification 2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation à la certification 2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Elle invite aussi le club à enregistrer une licence ANIMATEUR conformément au diplôme acquis.

Le club du **F.C. ST MEDARD EN JALLES** a désigné M. FAURY Anthony comme Entraîneur principal en U13 Régional. Ce dernier, ne possédant aucun diplôme, ne peut couvrir l'équipe concernée. Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Le club du **STADE BORDELAIS** a désigné M. SALESSE Kévin comme Entraîneur principal en U13 Régional. Ce dernier, ne possédant que l'INITIATEUR 1, ne peut couvrir l'équipe concernée. Le club doit donc apporter la preuve d'inscription aux modules CFF2 et à la certification 2 ou désigner un nouvel entraîneur titulaire à minima du CFF2, à l'instance régionale (vvallet@lfna.fff.fr), sous huitaine après la notification du présent P.V.

A défaut de réponse du club concerné, une amende correspondant aux frais pédagogiques des modules CFF2 sera débitée sur le compte du club.

En contrepartie, un bon de formation aux modules du CFF2, nominatif, sera adressé par voie postale au club.

Tous les autres entraîneurs de la poule F désignés sont en règle avec le Statut (voir Tableau Annexe).

3- Etude des demandes d'équivalence

1- Demande du club de l'A.S. ST AUBIN DE MEDOC – GARRETA Jean Michel

La Commission prend connaissance d'une demande d'équivalence pour le nouvel éducateur nommé pour l'équipe fanion de l'A.S. ST AUBIN DE MEDOC, évoluant en D2 Gironde et soumise à une obligation de diplôme CFF3.

M. GARRETA Jean Michel aurait passé son diplôme ANIMATEUR SENIOR dans les années 90, ayant obtenu l'INITIATEUR 2 en 1986.

Avant d'accorder une potentielle équivalence AS ou CFF3, elle souhaite obtenir des preuves sur cette formation passée (avec qui ? quel lieu ?) afin d'obtenir un avis du District ou du conseiller technique.

2- Demande du S.A. MAULEONNAIS et du District des Pyrénées Atlantiques – ALLONGUE Jean Paul

La Commission prend connaissance d'une demande d'équivalence en faveur de M. ALLONGUE Jean Paul, accompagnée d'un ancien diplôme ANIMATEUR de FOOTBALL passé en 1985.

Au regard de son expérience, son implication dans les instances et son club, la Commission accorde une équivalence CFF2, lui permettant d'encadrer règlementairement au sein du club du S.A. MAULEONNAIS.

Prochaine réunion le 26 Avril à PUYMOYEN,

Gilles BOUARD
Animateur de la séance,

Vincent VALLET
Secrétaire de séance,

Procès-Verbal validé le 29 Mars 2023 par Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT, Secrétaire Générale de la LFNA

Annexe 1 – Tableaux d'obligation d'encadrement SENIOR

NATIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE UNIQUE						
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS	
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations	
505 788	ANGLLET GENETS FOOT	2543913432	PARDEILHAN Cedric	DES		
505 684	AVIRON BAYONNAIS	319220051	BORDAGARAY Landry	DES		
506 983	C.A. NEUVILLE	1112446569	EL BRAHMI Badr	BEF	A fait monter l'équipe en N3 - Dérogation	
542 564	E.S. GUERETOISE	1010884462	DAVAILLON Luc	DES		
553 258	F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS	329213285	VERGES Antoine	DES		
500 111	S.O. CHATELLERAULT	2520431862	TAHIR Abdeslam	DES		
507 029	U.S. CHAUVIGNY	1000376022	MALLOYER Stephane	DES		
500 097	STADE MONTOIS	340511520	ZAHl Abdelkader	DES		
500 211	F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX 2	300015491	CHALME Matthieu	DES		
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET	147712236	OLLIER Philippe	DES		
505 610	LIBOURNE F.C.	300319857	VALADE Franck	DES		
501 681	PAU F.C. 2	2543214121	STRZELCZAK Laurent	DES		
506 978	NIORT CHAMOIS F.C. 2	82100024	TOURENNE Carl	BEES 2		
553 111	STADE POITEVIN F.C.	170008296	PENOTY Geoffray	BEES 2		

SENIORS REGIONAL 1 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023						
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS	
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
548 135	R.C. PARTHENAY VIENNAIS	110118754	SOUCHARD Philippe	BEF	CDI	
514 648	BUXEROLLES E.S.	1129324902	BALMER Manuel	BEF	CDI	
507 002	LA LIGUGEENNE	170002121	CHARRIER Jean Luc	BEES 2	CDI	
553 245	E.S. LA ROCHELLE	1110736554	FONTAINE Fabrice	DES	CDI	
541 521	F.C. NUEILLAUBIERS	140000784	CUVIER Sébastien	BEF	CDI	
507 038	U.E.S. MONTMORILLON	1129325601	ABREU Alberto	BEF	CDI	
525 269	F.C. CHAURAY	2543001176	DELENNE Jeremie	BEF	CDI	
520 162	O.L. NIORT ST LIGUAIRE	1172421929	BANGOURA Ousmane	BEF	CDI	
500 134	S.C. ST JEAN D'ANGELY	170001347	NICOL Gérard	BEES 2	CDI	
548 907	ROYAN VAUX ATLANTIQUE	2543151920	MAUCHAND Maxime	BEF	Attente contrat	
550 807	ROCHEFORT F.C.	1129322991	MIKELBRENCIS Martial	BEF	CDI	
553 111	STADE POITEVIN F.C. 2	170008296	CAPELA CLARA Alexis	BEF	Attente contrat	
507 008	THOUARS FOOT 79	1122461464	BOUVIER Léo	BEF	CDI	
507 145	BRESSUIRE F.C.	1760000141	OLIVE Patrick	DES	CDI	

SENIORS REGIONAL 1 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023						
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS	
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
507 113	A.S. PANAZOL	1122470627	IHRAB Mohammed Amine	BEF	CDI	
507 200	E.S. BOULAZAC	339232350	MODESTE Olivier	BEF	CDI	
506 980	BRIVE E.S.A.	1172410704	KOUCHA Bachir	BEES 2	CDI	
520 177	C.S. FEYTIAT	170008357	ROUSSY Stéphane	BEES 2	CDI	
509 585	J.A. ISLE	1109309429	GOUX Nicolas	BEF	CDI	
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	1102440197	HENRI Alvin	DES	CDI	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	380529878	AZAHAF Yassine	DES	CDI	
505 679	S.A. MERIGNACAIS	390520479	BEKA Roland	BEF	CDI	
509 442	LORMONT U.S.	310605552	AMAR BAHIDA Mohammed	BEF	CDI	
505 722	STADE MEDARDAIS	339236900	MARQUEZANNE Laurent	BEF	CDI	
531 523	A.S. ST PANTALEON	1020584260	LABBE Michaël	BEF	CDI	
513 424	U.S. MUSSIDAN	310241263	HOLOD Cyril	BEF	CDI	
552 163	ANGOULEME CHARENTE F.C. 2	1110642881	PERRIER David	BEF	CDI	
552 085	TRELISSAC F.C. 2	170002630	SUIJEPCEVIC Zivko	DES	CDI	

SENIORS REGIONAL 1 POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023						
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS	
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Contrat de travail	Observations
550 698	F.C. BASSIN ARCACHON	320532009	ESOR Marvin	BEF	CDI	
514 041	LES CROISES DE BAYONNE	319209484	MERCADIER Bruno	BEF	CDI	
500 021	STADE BORDELAIS 2	2544251647	DA ROCHA Bruno	BEES 2	CDI	
525 228	S.A.G. CESTAS	339233645	ACHERITEGUY Sylvain	BEF	CDI	
505 814	LA BREDE F.C.	329221274	BONNAVE Damien	BEF	CDI	
563 803	F.C. DES GRAVES	340524654	NAVARRI Sébastien	BEF	CDI	
505 608	ARIN LUZIEN	319217545	MILHERES Julien	BEF	CDI	
513 182	F.C. ST MEDARD EN JALLES	339254132	LASSARTE David	BEF	CDI	
535 772	ST PAUL SPORT	129968758	BLANCHARD Yannick	DES	CDI	
534 716	HIRIBURUKU AINHARA	339231347	BAFCOP Emmanuel	DES	CDI	
500 400	JEUNESSE VILLENAVAISE	310606818	NAVARRO Cédric	DES	CDI	
590 250	F.C. TARTAS ST YAGUEN	340519041	DEGUILLE Gaël	BEF	CDI	
530 332	F.C. LESCARIEN	2519425350	AIGON Andric	BEF	CDD	
518 856	MARMANDE F.C. 47	380511943	SUBRAN Stéphane	BEF	CDI en cours	Attestation d'emploi adressée

SENIORS REGIONAL 2 POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
518 051	C.S. LEROY ANGOULEME	1931018875	GUETATFA Ammar	BEF	
520 480	E.S. BEAUMONT ST CYR	1172416463	DELINEAU Teddy	BEF	
507 145	BRESSUIRE F.C. 2	1129326528	PAULET Jacky	BEF	
500 111	S.O. CHATELLERAULT 2	1062110555	PERRIN David	BEF	
523 946	EVEIL LE TALLUD	1110334526	BAUDRY Sébastien	BEF	
507 029	U.S. CHAUVIGNY 2	1100930272	GATEFAIT Romulad	BEF	
507 422	S.A. MONCOUTANT	112451296	REZEAU Quentin	CFF3	Formation BEF - Contrat de travail - Double licence EDUCATEUR
506 963	C.S. NANTRE	1132422639	BAILLY Guillaume	BEF	
515 733	A.S. ECHIRE ST GELAIS	422100012	GLOMBARD Luigi	BEF	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT	1199240657	MOREAUX David	BEF	
507 255	C.A. ST SAVIN ST GERMAIN	182412263	CHAMPAUX Mickael	BEF	
530 866	U.S. ST SAUVEUR 79	1119305050	NOIRAUT Damien	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
525 269	CHAURAY F.C. 2	1132430328	GALATEAU Guillaume	BEF	
581 749	CHARENTE LIMOUSINE F.C.	1190524167	LALIEVE Stéphane	BEF	
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL 2	380533384	MAIA Gaël	BEF	
507 272	A.S. COZES	2300510010	KOUROGHJI Jamel	BEF	
581 833	DOMPIERRE SAINTE SOULLE	1129337141	GIRARD Elie	BEF	
560 801	ETOILE MARITIME F.C.	430622155	CROIZER Yoann	BEF	
522 182	F.C. FONTAINE LE COMTE	1109311209	FAVRELIERE Guillaume	BEF	
514 415	A.S. MERPINS	1182423999	VIOLLEAU Ludovic	BEF	
521 755	A.M.S. MIGNALOUX BEAUVOIR	1129321791	LAVAU Vincent	BMF	Formation BEF
507 564	U.S. MIGNE AUXANCES	1100392801	DELAGE Anthony	BEF	
511 566	PERIGNY F.C.	1102434727	LECLERE Damien	BEF	
510 978	FOOTBALL CLUB RETHAIS	1110641897	AUBOYER Stéphane	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 370	A.S. AIXE SUR VIENNE	1110335669	REGINAUD Franck	BEF	
507 048	C.S. BOUSSAC	1110332517	GARDES Gilles	BEF	
546 431	U.S.E. COUZEIX CHAPTELAT	1132427454	DESIR Nicolas	BEF	
521 180	U.S. DONZENACOISE	2809212080	DEYZAC Laurent	BEF	
542 347	AVENIR DE GOUZON	590000221	MOREAU Damien	BEF	
509 585	J.A. ISLE 2	2488317518	RUFFE David	BEF	
544 360	E.S.M. LA SOUTERRAINE	1122473429	LEROY Thierry	BEF	
507 946	S.A. LE PALAIS SUR VIENNE	1102437230	VANDERDONCKT Olivier	BMF	Formation BEF
540 403	LIMOGES BEAUBREUIL F.C.	1129347081	OUKATTOU Youssef	BEF	
527 359	A.M. FRANCO PORTUGAIS LIMOGES	1102444934	CALOIN Jessica	BEF	
519 926	J.S. LIMOGES LAFARGE	1101560497	DALBY Patrick	BEF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE	1100648510	MACHADO Philippe	DES	

SENIORS REGIONAL 2 POULE D - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
515 156	U.S. BOUSCATAISE	310518954	NASSIET Simon	BEF	
553 257	F.C. ESTUAIRE HAUTE GIRONDE	310517513	CHEVREAU Aurélien	BEF	
507 098	JARNAC SPORTS	1109314181	GRELIER Pierrick	BEF	
505 610	LIBOURNE F.C. 2	2544376230	FARRUDJA Glen	BMF	Formation BEF
582 233	LIMENS J.S.A.	310516745	KERKRI Rachid	BEF	
582 232	F.C. MEDOC ATLANTIQUE	820010594	LASLANDES Lilian	BEF	
505 679	S.A. MERIGNACAIS 2	1119309112	VIDES Pedro	BEF	
590 252	A.S. NONTRON ST PARDOUX	300315005	BELAIR Jean Claude	BEF	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	1119311007	LOPEZ PERALTA Nicolas	BEF	
517 135	J.S. SIREUIL	1109307964	BENSLIMANE Abdelhady	BMF	Dérogation - A fait monter l'équipe en R2
505 581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	2328090310	BOUDINE Emmanuel	BEF	
580 630	F.C. DU GRAND ST EMILIONNAIS	390302379	BRINDOR Alain	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE E – ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 110	C.A. BEGLAIS	340521482	SOMBODEY Yvon	BMF	Formation BEF
545 618	U.S. BERGERAC LA CATTE	2543164190	BENFARHONE Jawad	BMF	Manque validation LICENCE TECHNIQUE
563 716	BERGERAC PERIGORD F.C. 2	590910484	HUGOT Christophe	BEF	
511 449	U.S. CENON	2545432032	MAKHOUKHI Sidi Mohamed	BEF	
525 228	S.A.G. CESTAS 2	319222605	BRUNET Vincent	BEF	
560 218	F.C. MASCARET	390511375	CARON Yann	BEF	
521 899	F.C. PESSAC ALOUETTE	339233200	ARIBI Hacene	BEF	
524 054	PRIGONRIEUX F.C.	319221704	MORENO Adrien	BEF	
550 818	F.C. SARLAT MARCILLAC	2543314076	BELFOUL Imad	BEES 2	
544 160	UNION ST BRUNO	339235301	DESTANG Emmanuel	BEF	
501 540	C.A. STE HELENE	310607083	FERRET Pierre	BEF	
580 608	TALENCE F.C.	1132428254	COUGNON Stéphane	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE F – ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 841	S.U. AGENAIS	1856520010	AUDU Nicolas	BEF	
522 239	ENT. BOE BON ENCONTRE	170008172	JOURDAN Alexis	BEF	
580 553	CONFLUENT FOOT 47	338902698	FAYNEL Guillaume	DES	
531 681	F.C. DOAZIT	300314863	DUBROCA Jean Pierre	BEF	
544 734	F.C. DU LANGONNAIS	801812006	LIVRAMENTO Raphael	BEES 2	
522 899	S.A. MAULEONNAIS	329207461	BAZE Pascal	BEF	
524 114	A.S.M.U.R.	339248051	MLAAB Jamal	BEF	
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC 2	2319922672	MAURICE BELAY Nicolas	BEF	Licence en cours
581 319	F.A. MORLAAS EST BEARN	300905105	LESFAURIES Vincent	BEF	
526 571	UNION PORTUGAISE DE PAU	319220014	LAMOULIE Damien	BEF	Manque formation continue
500 097	STADE MONTOIS 2	339233806	JERPHANION Sylvain	BMF	Formation BEF
505 589	STADE YGOSSAIS	339235933	PORTRON Ludovic	BEF	

SENIORS REGIONAL 2 POULE G - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 701	ANDERNOS S.F.C.	2358056285	TOUNKARA Bandiougou	BEF	
505 788	LES GENETS D'ANGLLET 2	300529468	CAZENAVE Maxime	BEF	
505 552	E.S. AUDENGE	350524974	CAPDEVILLE Jerome	BEF	
580 598	F.C. BASSIN ARCACHON 2	390515634	HODOUL Marvin	BEF	
505 684	AVIRON BAYONNAIS 2	310854040	LOUSTALOT Maxime	BEF	
505 689	J.A. BIARRITZ	390306455	GENET Fabien	BEF	
506 296	BIGANOS F.C.	310606833	MURVILLE Eric	BEF	
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE	170002493	RAOUL Jean François	BEES 2	
505 739	J.A. DAX	310516017	LEE Mickael	BEF	
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET 2	170000423	FONTENAY Gerard	BEES 2	
506 101	ELAN BEARNAIS ORTHEZ	311037068	CHARLES Franck	BEF	
531 446	S.C. ST PIERRE DU MONT	339236801	DUCHENE Olivier	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE A

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
545 731	E.S. AUBINRORTHAIS	2959310711	LAGIN Celio	BEF	
514 648	E.S. BUXEROLLES 2	2545442946	MEHL Gautier	BMF	
506 935	C.O. CERIZAY	2543665682	BROSSEAU Florian	BMF	
527 361	A.S. PORTUGAIS CHATELLERAULT	1190361286	DA SILVA Luis	BEF	
507 002	LA LIGUGEEENNE 2	2338139524	GANDON David	BEF	
506 983	C.A. NEUVILLE 2	1110642431	MARCELIN Alain	BMF	
551 759	OZON F.C.	480621773	MAHOMED ISOP Max Hans	BMF	
590 241	F.C. PAYS DE L'OUIN	1109303154	MORIN Sebastien	BEF	
547 106	E.S. ST CERBOUILLE	1182422350	TOCREAU Matthieu	BMF	
581 270	U.S. ST VARENT PIERREGEAY	1132419324	MEDERIC Simon	CFF3	Formation BMF en 3 ans
511 552	F.C. VRINES	1122463451	LERAY Simon	BMF	
507 008	THOUARS FOOT 79 2	2544362508	CHIENG Theo	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE B					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
515 100	A.S. AIFFRES	1122473366	MICHEL Samuel	BEF	
590 364	AUNIS AVENIR F.C.	1119304649	LE LAN Sébastien	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
581 429	AVENIR F.C. 79	2543175206	ROUZADE Alexandre	BMF	
549 380	CAP AUNIS A.S.P.T.T.	1100930651	PITEAU Loïc	BEF	
546 422	E.S. CELLES VERRINES	1112446463	HINSCHBERGER Bastien	BEF	
554 150	ANCIENS LALEU LA PALLICE	1112451664	REPENTIN Anthony	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
525 006	A.S.M. NIEUL SUR MER	2543291372	PIGEOT Erwan	BMF	
514 355	U.A. NIORT ST FLORENT 2	1112455139	MAINGOT Nicolas	BMF	
520 162	O.L. NIORT ST LIGUAIRE 2	1129325206	BOBINEAU Denis	BEF	
581 234	U.S. PAYS MAIXENTAIS	1129317874	GUERINEAU Ludovic	BEF	
590 217	A.S. PAYS MELLOIS	1110177772	BAUDRY Patrice	BEF	
520 360	VOUILLE STADE 79	1129319855	DE SOUSA Anthony	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE C					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
500 370	A.S. AIXE SUR VIENNE 2	1110334313	FRUGIER Eric	BEF	
545 032	U.S. BESSINES MORTEROLLES	2528718727	FORVILLE Emmanuel	BEF	
541 490	F.C. DU CONFOLENTAIS	1119313836	CHAMBRE Stephane	BEF	
580 780	LIMOGES VIGENAL F.C.	1129343630	AZOUZ Mourad	BEF	
560 360	LIMOGES FOOTBALL	1172421179	LUCIANI Nessim	BEF	
514 249	J.S. NIEUL L'ESPOIR	2545878569	BEGAY Guillaume	BEF	
523 094	E.S. NOUAILLE	170000407	FELDEN Alain	BEES 2	
507 113	A.S. PANAZOL 2	1109306647	FARHAT NASFI Naoufel	BEF	
526 779	STADE RUFFECOIS	1109307836	LEQUILLEUX Yohann	BEF	
514 247	E.S. ST BENOIT	1129336394	RUIZ Grégory	BMF	
582 365	F.C. USSON ISLE JOURDAIN	1182427727	AUZENET Nicolas	BMF	
523 943	U.S. VICQ SUR GARTEMPE	1122472112	VILLERET DE LA MOTTE Antonin	BEES 1	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE D					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
545 740	E.F. AUBUSSONNAIS	1129334205	RICHIN Julien	BEF	
517 422	A.S. BEYNAT	1129339994	SANTOS DE ALMEIDA Carlos	BMF	
542 564	E.S. GUERETOISE 2	1020665587	BOURDEAU Thomas	BMF	
509 585	J.A. ISLE 3	2544887356	DESCHAMPS Ludovic	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe
518 561	C.A. MEYMACOIS	1190363029	VIALLE Jean Francois	BEF	
517 423	C.A. PEYRAT LA NONIERE	1132422361	VERNADE Nicolas	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe - Attente validation licence EDUCATEUR
520 169	C.A. RILHAC RANCON	1111421633	PEYMIRAT Claude	BEF	
517 419	U.S. ST LEONARD DE NOBLAT	1110341202	ALLOUIS Fabrice	BEF	
531 523	A.S. ST PANTALEON DE LARCHE 2	1109316624	NIFEUR Fabrice	BMF	
527 459	A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS	1112448824	EL GANFOUD Abdelkrim	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe
513 951	S.S. STE FEREOLE	1100386621	BLATT Daniel	BMF	
542 517	TULLE FOOTBALL CORREZE 2	1182420151	MOREIRA Cedric	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE E					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
519 918	F.C. ARGENTACOIS	1129327208	DELMAS Eric	BEF	
561 239	F.C. AURENCE ROUSSILLON	1101560409	BRISAUD Maurice	BEF	
531 736	A.S.P.O. BRIVE	2543700495	EL AZ El Housseine	BEF	
506 980	E.S.A. BRIVE 2	1152423586	BROSSARD Jeremy	BEF	
560 219	U.S. CHANCELADE MARSAC	310242142	LERISSON Didier	BEF	
512 162	A.S. CHATEAUNEUF NEUVIC	170002588	ELAZ Abdelaziz	BEES 2	
544 358	A.S. JUGEAUX NOAILLES	329204587	VERLHAC Philippe	AS	Dérogation - A fait monter l'équipe
520 177	C.S. FEYTIAT 2	1110332703	DANDRIEUX Didier	BEF	
561 069	FOOTBALL CLUB LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC	370524865	CHARRON Paul	BEF	
522 163	LIMOGES LANDOUGE	1152417807	BOURRET Jeremy	BEF	
526 158	E.S. NONARDS / ALTILLAC	538216444	BAUDOT Jonathan	BEF	
552 085	TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C.3	2543743466	BILADIETA DJETABA Haringa	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE F					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
516 946	C.O. COULOUNIEUX CHAMIERES	311037806	COUTELLEC Erwan	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
563 725	LA ROCHE RIVIERES F.C.	2543627932	DUMAIS Yohann	BEF	
560 527	PERIGORD CENTRE F.C.	1876524143	GERARD Rudy	I2	Formation BEF
525 270	A.S. PUYMOYEN	1129337647	ALEXIS Patrick	BMF	
517 978	C.A. RIBERACOIS	370521404	JOURDAIN Gaël	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
500 089	O.F.C. RUELLE	1142417182	SABOURAUD Charlie	CFF3	Formation BMF
509 184	A.M.S. SOYAUX	1129347221	MONDO DAUPANY Patrick	BEF	
523 322	A.S. ST JUNIEN	1109312942	BLANCHARD Julien	BMF	
512 943	A.S. ST YRIEIX	1109307972	ROUIS Mikael	BMF	
590 172	F.C. THENON LIMEYRAT	300530718	ALLOSSE Sebastien	BEF	
520 964	S.C. VERNEUIL SUR VIENNE	1100781318	DUBREIL Laurent	BMF	
528 905	A.S.F.C. VINDELLE	2544457845	LE HECHO Morgan	CFF1	Formation BMF

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE G					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 500	ALLIANCE DU MORON F.C.	1122459351	CHATARD Sebastien	BEF	
560 188	ALLIANCE FOOT 3B	110051529	EL ARCHI Addnane	BEF	
520 359	AVIRON BOUTONNAIS	170002448	BRISSON Gilles	BEE5 2	
505 572	R.C. BORDEAUX	2318043892	BAHOUA Grace	BMF	
541 452	A.S. CABARIOTAISE	EDUCATEUR A DESIGNER - ATTENTE			
550 805	F.C. JONZAC ST GERMAIN	1129325147	GLANDIER Yvan	BEF	
505 554	F.C. LOUBESIEN	350514559	BROSSARD Alexis	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
512 082	U.S. MARENNAISE	1172414220	RICHARD Vincent	BEF	
500 451	AVENIR DE MATHA	1129326529	PERRIN Gerard	BEF	
551 473	F.C. RIVE DROITE 33	350513415	CABRERA Olivier	BEF	
580 630	F.C.G. ST EMILIONNAIS 2	319222616	VILLEGENTE Samuel	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
507 850	SAINT PALAIS SPORT	1129326049	CALDERON Diego	BEF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE H					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
552 034	F.C. ARSAC LE PIAN MEDOC	329208956	HADJADJ Jeremy	BEF	
535 776	C.M.O. BASSENS	2411367388	LOUISIA Christophe	BMF	
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE 2	319209550	LECOMTE Jerome	BEF	
505 674	BORDEAUX CHANTECLERC	380512674	TCHAPMI WANDA Philippe	BEF	
549 868	A.V. CASSENEUIL PAILLOLES	311040159	CHARENTON Thomas	BEF	
553 792	COTEAUX LIBOURNAIS F.C.	390518078	MAULUN Germain	BEF	
550 080	A.S. GENSAC MONTCARET	339236156	ROUZIER Kevin	BMF	
509 442	U.S. LORMONT 2	339236901	MARTINEZ Christophe	BEF	
553 247	F.C. MONTPON MENESPLET	1420308903	VALLADIER Frederic	BEE5 2	
540 445	A.S. PAYS DU DROPT	2543167977	COMBAUD Clement	BMF	
518 036	A.S. TAILLANAISE	350513950	CAMILLERI Gregory	BEF	
548 772	F.C. VALLEE DU LOT	2348016417	KEITA Mamadou	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE I					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
519 360	O. BISCARROSSE	329212981	DUVAL ARNOULD Thomas	BEF	
505 598	LES COQS ROUGES DE BORDEAUX	339247010	DE OLIVEIRA Yohan	BEF	
515 156	U.S. BOUSCATAISE 2	2543682789	HAUBARD Adrien	BMF	
518 856	MARMANDE F.C. 47 (2)	380511943	SUBRAN Stephane	BEF	
552 012	F.C. MARTIGNAS ILLAC	2546810990	TRAN VAN KIEN Stephane	BMF	
590 336	F.C. MONTESQUIEU	2411227699	BURANELLO Franck	BMF	
515 831	E.S. MONTOISE	2548293524	DE SA CORREIA Jose	Modules CFF3	Formation BMF en 3 ans
530 328	F.C. PARENTIS	319207366	LAVIELLE Michael	BEF	
560 792	F.C. PORTE AQUITAINE 47	319207461	CARMAUX Damien	BEF	
553 258	F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS 2	360512006	DOS REIS Jean	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
531 514	C.A. SALLOIS	1225005100	BATTISTINI Fabrice	BEF	
590 250	F.C. TARTAS ST YAGUEN 2	340523781	ALONSO Laurent	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE J					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 608	ARIN LUZIEN 2	340531160	TAPIA Thomas	BEF	
505 723	ELAN BOUCA LAIS	1810666783	LOUKIL Slim	BEE5 1	Equivalence BEF à proposer
500 343	S.C. CADAUJAC	1142422219	HEBRAS Simon	I2	Formation BEF
524 058	HASPARREN F.C.	319200635	CAMIADÉ Sebastien	BEF	
534 716	HIRIBIRUKO AINHARA 2	1886512588	DUTILLIEU Andre	BEF	
505 697	C.S. LANTONNAIS	2558639194	KEITA Ibrahima	BMF	Formation BEF
514 831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC 3	2544388804	CARPENTIER Theo	BMF	
549 706	F.C. ST MARTIN DE SEIGNANX	2543347442	SAUSSET Yannick	CFF3	Formation BMF
513 182	F.C. ST MEDARD EN JALLES 2	329226361	RABY Philippe	BMF	
526 554	F.C. ST VINCENT DE PAUL	329208706	DE SA David	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
533 943	A.S. TARNOS	300903662	SAUT Vincent	BMF	
523 568	LES LABOURDINS USTARITZ	339231726	PIMENTEL Charles	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE K					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
552 099	S.C. ARTHEZ LACQ AUDEJOS	2229659880	LAUNAY Jerome	BEF	
517 569	A.S. ARTIX	339239778	MARTIN Laurent	BEF	Inscription Formation Continue LE HAILLAN
505 681	F.C. BELIN BELIET	380527517	AUTHIAT Michael	BEF	
505 774	F.C. HAGETMAUTIEN	329230140	ANIES Laurent	BEF	
505 876	UNION JURANCONNAISE	339247622	CAZENAVE Dominique	BMF	
544 832	F.C. LA RIBERE	320534513	AUDIGANE Franck	CFF3	Formation BMF
521 556	F.C. BARPAIS	310607725	DICHARRY David	AS	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
550 698	E.S.M.A.N. MEILLON	300319820	DUFAU Gilles	BEF	
505 712	A.S. PONTOISE	300906910	PERSILLON Arnaud	BEF	
517 632	O. PARDIES	399051510	CAMGUILHEM Jean Pierre	BEF	
535 722	SAINT PAUL SPORT 2	2545364249	CISSE Oumar Deen	BMF	
500 440	JEUNESSE VILLENAVAISE 2	340524664	MORSLI Gaetan	BMF	

SENIORS REGIONAL 3 - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 POULE L					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505 811	BAZAS PATRONAGE	330011113	LANDAIS Pierrick	BEF	
563 803	F.C. DES GRAVES 2	300621368	DUTREUIL Jean Marie	BEF	
505 814	LA BREDE F.C. 2	320544845	LABORIE Romain	BMF	
530 332	F.C. LESCARIEN 2	339236008	CHIGE Jerome	CFF3	Dérogation - A fait monter l'équipe en R3
530 682	LABENNE O.S.C.	370524442	LAUFERON Gerard	BMF	
524 438	F.C. LONS	2543348397	AZZDINE Mourad	BMF	
544 158	LUY DE BEARN F.C.	311421113	LIQUET Patrick	BEES 1	Equivalence BEF à proposer
581 319	F.A. MORLAAS EST BEARN 2	319219336	SARTHOU Ludovic	BEF	
560 162	F.C. PAYS AUROSSAIS	329203667	FRAUCIEL Jean	BEF	
528 537	AL. POEY DE LESCAR	340519148	BATS Yohan	BEF	
581 325	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C.	370529249	GAUDFROY Fabien	BEF	
510 983	LA VIOLETTE ATURINE	329203653	BALCON Thierry	BMF	Formation BEF

Annexe 2 – Tableaux d’obligation d’encadrement JEUNES

U17 REGIONAL 2 Poule A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite un AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
580 939	U.A. COGNAC FOOTBALL	2545040045	MILLIOT Johan	Modules CFF2	Formation BMF universitaire
515 733	A.S. ECHIRE ST GELAIS	1101118089	ROBIN Mickael	Modules CFF3	Inscription Certification 3 - Mai 2023
553 245	E.S. LA ROCHELLE	2543263510	OUALLET Lorenzo	BMF	
507 002	LA LIGUGEEENNE	2543412183	ALLAIS Medhy	BMF	
507 422	S.A. MONCOUTANT	1122459054	ROBREAU Margaux	BMF	
500 089	O.F.C. DE RUELLE	2543308828	PACIEL Frédéric	AS	
552 605	E.S. SAINTES FOOTBALL	1129324812	MARTIN William	Gardien de But	
507 008	THOUARS FOOT 79	1122462568	GUILLOTEAU Maxence	CFF2	Formation BMF
561 240	G.J. PAYS ROYANNAIS	1930066581	MICHEL David	Module SENIOR	Manque Module U19
507 038	U.E.S. MONTMORILLON	430610894	MARCELLIER Nicolas	Modules CFF3	Manque Certification 3

U17 REGIONAL 2 Poule B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite un AS ou CFF3)					
CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
535 776	C.M.O. BASSENS	2543980095	VIMONT Julien	CFF3	
500 110	C.A. BEGLAIS	300530408	DELETANG Matthieu	AS	
531 969	A.S. CHAMPCEVINEL	380530503	DESHOGUES Romain	CFF2	
534 037	COSNAC F.C.	1142416020	TARIF Stéphane	CFF3	
520 177	C.S. FEYTIAT	1100392168	MOMART Fabrice	Modules U17/U19	
552 608	G.J. POLE SUD CREUSE	2544077794	BLANCHARD Thibault	Aucun	
507 946	S.A. LE PALAIS SUR VIENNE	2544519321	VERGNE Adrien	CFF2	Formation BMF universitaire
509 442	U.S. LORMONT	2543989360	BAH Saikou	Modules CFF3	Manque certification 3
561 171	G.J. NEUVIC ST LEON	370523891	BAILLOU Romain	Modules CFF3	Manque certification 3
551 473	F.C. RIVE DROITE 33	2543573608	CIBIEL Jean Charles	Modules CFF3	Inscription Certification 3 - Mai 2023

U17 REGIONAL 2 Poule C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite un AS ou CFF3)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
560 878	G.J. BOE AGEN F.C.	310523206	ATIYE Hoss Segor	Module U9	
519 360	O. BISCARROSSE	2547767162	MAGRIN Alexandre	CFF3	
525 223	E.S. BLANQUEFORTAISE	310249439	HILLION Gilles	AS	
525 226	A.S.U. BORDEAUX ST JEAN	2543117621	BERTRAND Alexandre	Modules CFF3	Inscription Certification 3 - Mars 2023
552 060	U.S. LEGE CAP FERRET	2543899564	HOSTE Timothee	BEF	
530 332	F.C. LESCARIEN	2543260780	LAGARDERE Didier	Modules CFF3	Manque Certification 3
506 101	ELAN BEARNAIS ORTHEZ	310241172	RODRIGUES Jose Manuel	Modules CFF2	
581 325	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C.	2320427212	BOUCHER Frédéric	BMF	
505 608	ARIN LUZIEN	310519888	BEHAXETEGUY Jean Paul	Aucun	
525 600	R.C. CHAMBERY	2545900975	LATRILLE Guillaume	Modules CFF3	Formation BMF

U13 REGIONAL - POULE A - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
507145	BRESSUIRE F.C.	2544322870	JASMIN Quentin	BMF	
549380	CAP AUNIS A.S.P.T.T.	2545518011	GASTOU Jules	CFF2	
500111	S.O. CHATELLERAULT	1190363325	DUMAS Stephane	BEF	
525269	CHAURAY F.C.	1110644522	COUANON Yann	Modules CFF2	Licence ANIMATEUR à enregistrer
560801	ETOILE MARITIME F.C.	2311110269	RODRIGUEZ Eddy	Module U13	Manque Module U15 + certification 2
507564	U.S. MIGNE AUXANCES	1129325472	CHAUVIN Cedric	Module U11	Manque Modules CFF2 + certification 2
506978	CHAMOIS NIORTAIS F.C.	800015136	LEROY Benoit	INITIATEUR 2	
514355	U.A. NIORT ST FLORENT	2543525625	SARRIEAU Matthieu	BMF	
548345	R.C. PARTHENAY VIENNAY	2543926430	LIDEN Peter	CFF2	
553111	STADE POITEVIN F.C.	2543802944	FOUCHER Gael	BMF	

U13 REGIONAL - POULE B - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
561239	AURENCE ROUSSILLON F.C.	2543660112	TRAORE Abdoulaye	CFF2	Formation BMF
506980	E.S.A. BRIVE	1109303759	FRAYSSE Julien	BMF	
553654	G.J. ENTENTE DES VERGERS	1110642853	MASSIAS Jerome	Modules CFF2	Manque certification 2
520177	C.S. FEYTIAT	2544508942	CASAS AGUILAR Esteban	BMF	
542564	E.S. GUERETOISE	2547057556	BERNON Laurent	CFF2	
509585	J.A. ISLE	1109315839	GOURSEYROL Jean Baptiste	BEF	
560360	LIMOGES FOOTBALL	1192424501	ANNETTE Rodolphe	INITIATEUR 2	
507038	U.E.S. MONTMORILLON	1110893007	JOFFRE Ludovic	Module U13	Manque Module U15 + Certification 2
550818	F.C. SARLAT MARCILLAC	390306482	CASTANHEIRA RAMALHO Jose	INITIATEUR 1	
552085	TRELISSAC ANTONNE F.C.	310524746	CHABERNAUD Mathieu	CFF1	Formation BMF Alternance

U13 REGIONAL - POULE C - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
552163	ANGOULEME CHARENTE F.C.	1142419993	LEROY Quentin	CFF2	
518051	C.S. LEROY ANGOULEME	1109314865	LAFURIE Damien	BEF	
535776	C.M.O. BASSENS	339243800	ARTIGA Yoan	BEF	
580939	U.A. COGNAC FOOTBALL	2543204332	SERRA Maxence	BMF	
553245	E.S. LA ROCHELLE	2543194504	AMORIM Arthur Jorge	BMF	
509442	U.S. LORMONT	329208661	GOUBARI Mustapha	CFF2	Formation BMF
511566	PERIGNY F.C.	1100648366	CHAUVEAU Nicolas	INITIATEUR 2	
552605	E.S. SAINTES FOOTBALL	2544194960	MATZKY Gabriel	CFF2	
505581	F.C. ST ANDRE DE CUBZAC	319224924	ZAPATA Sylvain	CFF2	
507850	SAINT PALAIS SPORT	1109310484	DUBOSCQ Christophe	ANIMATEUR SENIOR	

U13 REGIONAL - POULE D - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
563716	BERGERAC PERIGORD F.C.	2543487701	GAILLARD Adrian	BEF	
515156	U.S. BOUSCATASE	329209841	POUGET Yohann	CFF2	Formation BMF
563803	F.C. DES GRAVES	2543090007	TARTAS Jeremie	BEF	
505610	LIBOURNE F.C.	339255099	RAMAHANDRY Herimanjaka	Module U13	Manque Module U15 + Certification 2
528532	LIMEUIL F.C.	9602746867	ANQUETIL Sebastien	CFF2	
518856	MARMANDE F.C. 47	320531634	LEBOUC Jérôme	BEF	
552012	F.C. MARTIGNAS ILLAC	9602713462	DEROUCHE Aymen	Modules CFF2	Formation BMF
505679	S.A. MERIGNACAI	2543972390	FEZZANI Mathieu	Modules CFF1	Formation BMF
560792	F.C. PORTE AQUITAINE 47	339248934	FARINE Thomas	INITIATEUR 2	
518036	A.S. TAILLANAISE	340515960	MUNOZ Stephane	Aucun	

U13 REGIONAL - POULE E - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
514041	LES CROISES DE BAYONNE	311035021	ECHEVARRIA David	Aucun	
505689	J.A. BIARRITZ	9603523740	REGRAGUI Hassan	Modules CFF2	Inscription Certification 2 - Avril 2023
560878	G.J. BOE AGEN F.C.	380524778	EL HASSEN El Habach	ANIMATEUR SENIOR	
505739	J.A. DAX	2545482408	DAVAN Tiago	BMF	
500211	F.C. DES GIRONDINS DE BORDEAUX	339232642	TANASESCU Guillaume	BEF	
544734	F.C. DU LANGONNAIS	2799110157	CILLARD Frederic	CFF2	Licence EDUCATEUR FEDERAL à enregistrer
530332	F.C. DU LESCARIEN	390525357	GUELLAB Mustapha	INITIATEUR 1	
501681	PAU F.C.	339234811	JEANTINES Jean Michel	ANIMATEUR SENIOR	
500097	STADE MONTOIS	2546157286	CHEDDAD Noureddine	CFF2	
500440	JEUNESSE VILLENAVAISE	319204385	DELOUBES Kevin	Modules CFF2	Manque Certification 2

U13 REGIONAL - POULE F - ENCADREMENT TECHNIQUE 2022-2023 (Nécessite I2 ou CFF2)

CLUBS		ENTRAINEUR			OBSERVATIONS / DEROGATIONS
N° Affiliation	Nom Club	N° personne	Nom Entraîneur	Diplôme	Observations
505788	LES GENETS D'ANGLET	2548360040	JIMENEZ Ruben	LICENCE PRO UEFA	
505608	ARIN LUZIEN	390525133	KADABEN Franck	INITIATEUR 2	
580598	F.C. BASSIN D'ARCACHON	310529376	VAILLANT Mathieu	CFF2	
505684	AVIRON BAYONNAIS	2547978549	SCHMITT Alexis	Modules CFF2	Manque certification 2
514618	A.S. EGLANTINS D'HENDAYE	310706073	COUSTIE Christian	CFF2	
514831	F.C.E. MERIGNAC ARLAC	2546214626	KOUASSI Nathanael	CFF2	
581325	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C.	300619916	NADAL Philippe	BMF	
513182	F.C. DE ST MEDARD EN JALLES	339246893	FAURY Anthony	Aucun	
535772	SAINT PAUL SPORT	320534084	DUCASSE Florian	BEF	
500021	STADE BORDELAIS	2543634395	SALESSE Kevin	INITIATEUR 1	